

SESSION DU 9 NOVEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le neuf du mois de Novembre, le Conseil Municipal s'est réuni en la Maison Commune sur convocation individuelle adressée le trente du mois d'Octobre sous la présidence de Monsieur Raymond BERTHIER, Maire de St-Just-Chaleyssin

Sont présents : MM R. BERTHIER, J.P. MICHAUD, M. NIVON, M. ROCHET, I. SAUGEY-HUGOU, G. GALLON, Ph. GOYET, M. BROSSARD, D. GONCALVES, C. NABEL, M. RAPHET, S. PARAS, C. RIOU, M. MUSTI, JM. BOUILLARD

Secrétaire de la séance : M. BROSSARD

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 5 OCTOBRE 2007

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu du 5 Octobre. Il est adopté à l'unanimité.

COMPLEXE SPORTIF

(R. BERTHIER) **Autorisation à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à la construction d'un complexe sportif**

Dans sa séance du 19 Octobre, la commission d'appel d'offres a retenu l'Entreprise RAY d'Heyrieux pour la réalisation du complexe sportif. Il faut compter un moi et demi, voir deux mois pour la mise en chantier. Les travaux doivent démarrer début janvier.

Madame BROSSARD souhaiterait que la commission des sports assiste aux réunions de chantier. Les commissions bâtiments et sports seront informées des dates de réunions dès que celles-ci seront fixées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants ;

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20 ;

Vu le Procès verbal de la Commission d'appel d'offres du 19 Octobre 2007 faisant l'objet du choix de l'entreprise pour la construction d'un complexe sportif ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- Prend acte de l'ouverture des plis d'appel d'offres du 19 Octobre 2007,
- Attribue le marché de travaux à l'Entreprise Générale de Bâtiments RAY située rue des Balmes, ZI grande terre, BP 13, 38540 HEYRIEUX pour la construction d'un complexe sportif en un lot unique.
- Montant du marché : 3 430 343,28 €
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

ASSAINISSEMENT : ACQUISITION DE 33 M² AU LIEU DIT « AU MARAIS » POUR L'IMPLANTATION D'UNE STATION DE RELEVAGE

(J.P MICHAUD) La commune doit acquérir 33 m² de terrain sur la parcelle cadastrée section ZC, n° 2, au lieu dit « Au Marais » appartenant à la société DANONE pour l'implantation d'une station de relevage des eaux usées.

... / ...

Vu l'accord de la Société DANONE pour céder gracieusement 33 m² sur la parcelle précitée ;
Le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir à titre gratuit 33 m² de la parcelle cadastrée section ZC, n° 2, au lieu dit « Au Marais ».
- de prendre en charge les frais de géomètre ainsi que les frais notariés.
- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition de cette emprise de terrain.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié chez Me LECHNER notaire à St-Georges-d'Espéranche.

PREVISIONS BUDGETAIRES

(R. BERTHIER) Chaque représentant des commissions va prochainement recevoir un courrier pour remettre les devis nécessaires à l'élaboration du budget primitif 2008. Les propositions sont à rendre pour le 15 janvier. Tous travaux dépassant le montant de 4 750 € doivent faire l'objet de trois propositions.

Travaux en prévision : construction du gymnase, installation électrique de l'église, liaison électrique église – presbytère, réfection de la clôture du gymnase, parking du cimetière, trottoir au lieu dit « Corbet », aménagement d'un dos d'âne au Corbet pour la sécurité, cour d'école maternelle, aménagement de parking vers la plateforme sportive, jachère fleurie, assainissement route du Marais, travaux de voirie, espaces verts, diagnostics des réseaux d'assainissement.

Le remplacement du tracteur et du camion sera étudié en fonction des besoins.

BILAN JOURNEE BIO

(I. SAUGEY-HUGOU) La semaine bio a été positive hormis le fait que cette opération a procuré des contraintes importantes au sein du restaurant scolaire. L'organisation doit être étudiée différemment avec les mêmes acteurs. Le bilan financier fait apparaître un surcoût de 150 € sur le coût total du repas bio organisé au cours de la semaine. Les partenaires associés ont contribué sur toute la semaine : Entreprise DANONE, boulangerie, ADABIO, Sévenne Environnement etc... Toute la nourriture était bio : crudités, lentilles, carotte, quinoa (céréale), tomates, ailes de poulet, yaourt Danone, tomme de vache. En résumé, sur le principe cette opération a été un succès mais l'organisation globale devra être réétudiée. Madame BROSSARD Marguerite souhaiterait que le marché bio se déroule le dimanche et non le samedi en cas d'une nouvelle demande.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

(R. BERTHIER) Toute la population de notre commune sera recensée entre le 17 janvier et le 16 février 2008. L'INSEE recommande un agent recenseur pour 250 logements. Vu le nombre de logements à recenser sur la commune, le Conseil Municipal décide de diviser la commune en quatre secteurs. Quatre agents recenseurs seront nommés par arrêté du Maire pour réaliser le recensement de la population en 2008. L'agent recenseur sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire.

La commune bénéficie d'une dotation forfaitaire de 4591 € pour la réalisation de cette opération.

TRANSIT DES POIDS LOURDS SUR LE CD 36

(R. BERTHIER) Un rendez-vous est fixé le 6 décembre avec Monsieur le Sous-Préfet et les maires de la Vallée de la Sévenne en Sous-Préfecture, pour interdire le transit des poids lourds sur le CD 36 entre le rond-point de « La Fayette » et la RN7 sortie de CHUZELLES.

... / ...

REMERCIEMENTS

(R. BERTHIER) Monsieur Alain CLERC, Président du Syndicat des Eaux, remercie le Conseil Municipal de la sympathie témoignée lors du décès de son père.

MEDECINE PROFESSIONNELLE

(R. BERTHIER) Vu la convention du 17 avril 2000, accompagnée du règlement intérieur, par laquelle la commune a décidé d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive, organisé par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère ;

Vu la décision du Conseil d'Administration, en date du 9 novembre 2004, d'augmenter le taux de la cotisation à 0,45 % ;

Vu la modification du texte de la convention revu par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, qui comporte une annexe relative aux taux de participation,

Vu l'échéance de la convention en date du 9 septembre 2007,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir renouveler pour deux ans la convention passée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère et la commune pour bénéficier du service médecine professionnelle.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal

- Décide de renouveler pour deux ans la convention de médecine professionnelle et préventive.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente convention.

PROJET CONTOURNEMENT FERROVIAIRE DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE

(R. BERTHIER) Dans un courrier adressé à Monsieur Bernard SAUGEY, Sénateur de l'Isère, Monsieur Dominique BUSSEREAU, secrétaire d'Etat, informe qu'il a donné instruction à Réseau Ferré de France d'étudier de nouvelles hypothèses pour le projet contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise dans sa branche sud.

SUBVENTION POUR LE SKATE-PARK

(R. BERTHIER) Une subvention de 14 630 € est allouée par la Conseil Régional pour la création d'un Skate-Park.

DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION DE TRAMPOLINE DE CHUZELLE

(R. BERTHIER) L'association sportive Sévenne trampoline de Chuzelles sollicite une subvention pour un jeune de notre commune qui doit partir en compétition nationale à WATTRELOS (59). Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

MISE EN PLACE D'UN SYNDICAT D'ELECTRICITE DEPARTEMENTAL

(R. BERTHIER) La mise en place d'un syndicat d'électricité départemental consiste à regrouper des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité au sein d'une structure de coopération unique, de taille départementale ou interdépartementale. Notre commune, membre du SE38, est indirectement concernée puisqu'elle est déjà engagée dans le processus intercommunal relatif à la distribution d'électricité.

... / ...

INDEMNITE AU COMPTABLE DU TRESOR

(R. BERTHIER) Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 pris en application du décret n° 82-879 du 19 Novembre 1982.

Compte tenu : des renseignements susceptibles d'être fournis de l'assistance et des conseils donnés en matière budgétaire, économique, financière et comptable par le Receveur municipal,

Vu l'assistance de Madame MESSIEZ-POCHE, receveur municipal, du 01.01.07 au 31.12.07,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

Décide d'attribuer au receveur une indemnité de conseil calculée sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois derniers exercices connus de la Commune et du CCAS, à compter du 1^{er} Janvier 2007

L'indemnité allouée à Madame MESSIEZ-POCHE est de :

Montant brut : 549,79 € brut

A précompter : C.S.G : 39,98 €

R.D.S. : 2,66 €

1% solidarité : 5,49 €

Montant net : 501,66 €

Les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits à l'article 6225.

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION ST JUST ARTISANAL

(R. BERTHIER) Lors de son assemblée générale du 22 Octobre 2007, les membres de l'association St-Just Artisanal ont décidé d'arrêter définitivement leur association. Il est précisé par courrier en date du 24 octobre 2007 que cette association n'a jamais possédée d'argent.

REMERCIEMENTS DU CYCLO STADE LYONNAIS

(R. BERTHIER) L'association cyclotourisme du Stade Auto Lyonnais remercie le Conseil Municipal pour la mise à disposition de l'espace Michel FOUREL qui a servi au contrôle ravitaillement lors de leur manifestation du 14 Octobre.

AMICALE BOULES

(R. BERTHIER) Les qualificatifs de l'Amicale Boules se dérouleront le 12 avril 2008 sur notre commune. 50 jeux sont nécessaires pour cette manifestation. En cas d'insuffisance de terrain au stade, le terrain de boules au « clos Moudru » sera mobilisé.

CCCND : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

(R. BERTHIER-M. NIVON) Vu la délibération de la CCCND du 27 septembre 2007 faisant l'objet du Programme Local de l'Habitat ;

Vu la proposition du Programme Local de l'Habitat comprenant ses orientations et son programme d'actions ;

Considérant la pénurie de logements à prix abordables sur le territoire et qu'il est de l'intérêt général que la Communauté de Communes s'engage dans un PLH ;

Le Conseil Municipal approuve le Programme Local de l'Habitat de la CCCND.

... / ...

CESSION D'UNE PARTIE DE LA VC N° 30

(JP. MICHAUD) Suite à la modification de la voie communale n° 30 route du Piétat en « impasse du Piétat », Mr MICHAUD Jean-Paul propose au Conseil Municipal de céder à Mr et Mme GARDON Francisque, domiciliés sur notre commune au 25 chemin de St-Georges, la partie de l'impasse du Piétat longeant leur propriété.

Considérant que la propriété de Mr et Mme GARDON Francisque se situe au bout de l'impasse, Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la cession gratuite à Mr et Mme GARDON Francisque de la partie de l'impasse du Piétat longeant leur propriété.

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à une enquête publique pour déclasser cette portion de voie.
- Décide de passer cette portion de voie faisant partie du domaine public dans le domaine privé.
- Demande à Mr et Mme GARDON Francisque :
 1. de prendre en charge
 - Les frais de bornage du terrain cédé
 - les frais d'acte notarié
 2. de s'engager par acte notarié à créer et entretenir toute canalisation nécessaire au libre écoulement des eaux.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces administratives relatives à la cession gratuite de la partie de l'impasse du Piétat longeant la propriété de Mr et Mme GARDON Francisque.

DEMANDE DE SUBVENTION : PARKING DE L'EGLISE

(R. BERTHIER) Vu la délibération du 7 Juillet 2006 faisant l'objet de la mise en œuvre de l'aménagement du parking de l'Eglise ;

Vu la délibération du 7 décembre 2006 autorisant le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération du 28 Mars 2007 décidant de retenir l'entreprise GACHET pour le marché de travaux d'un montant de 108 440.36 €TTC, soit 90 669,20 €HT ;

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Général.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère.

VŒUX DU MAIRE

(R. BERTHIER) La réception des vœux du maire aura lieu le 6 janvier, à 11 heures à la Maison pour Tous.

TOUR DE TABLE

M. NIVON

Vols et dégradations

Les arbustes plantés à proximité du funérarium d'Heyrieux ont été volés le lendemain de l'inauguration.

M. ROCHET

Bâtiment scolaire : école maternelle

Les travaux de séparation des WC de la maternelle seront réalisés à la fin de l'année.

... / ...

S. PARAS

Utilisation des WC au stade

Les WC situés à proximité des jeux de boules sont réservés à l'association de boules. Si d'autres associations souhaitent utiliser les WC, les clés doivent être demandées en mairie.

CCAS

EDF informe le Maire des factures d'électricité impayées par certains utilisateurs sur notre commune. Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de situation précaire mais de retard de paiement.

I. SAUGEY-HUGOU

Centre de loisirs

Des prestataires sont consultés pour le fonctionnement du centre de loisirs du mois de Février prochain. Un prestataire seulement a répondu. Le montant du devis est particulièrement élevé.

M. BROSSARD

Association de commerçants

Une remise de prix a eu lieu à BONNEFAMILLE. Deux gagnants chaleyssinois ont eu la joie de se voir récompensés sur notre commune.

Fleurissement

L'aménagement des massifs de fleurs suit son cours. L'entreprise respecte le contrat passé pour le fleurissement de la commune.

C. NABEL

Le voisinage de la Maison pour Tous se plaint du bruit généré par la musique trop forte lors de sa location. Un devis sera demandé pour l'installation d'un limiteur acoustique dans la grande salle de la Maison pour Tous.

M. RAPHET

Centre de Recherche Historique du Nord Dauphiné

Une exposition aura lieu les 17 et 18 novembre prochains au Clos Moudru sur l'histoire du Tour de France et du Vélo en présence de Henry ANGLADE – Jean DUMONT et Thierry CAZENEUVE.

G. GALLON

MAPA

Le recrutement d'un cadre infirmier doit intervenir en début de mois.

La MAPA a fêté ses 20 ans. Tout c'est bien passé.

Le repas de Noël aura lieu le 15 décembre.

Résidence Les Pervenches

La fête de Noël aura lieu le 15 décembre.

... / ...

Affaire POUZET : La cour d'appel de Lyon a condamné la Résidence Les Pervenches à payer 4000 € d'indemnité de départ et à 1500 € de frais de justice.

Augmentation du prix de journée : Le prix de journée augmente de 4,52 % sous réserve de l'accord du Conseil Général.

Choix du fournisseur de pain : le prix du pain est passé de 87 centimes à 95 centimes d'euros. 19000 flûtes sont achetées par an pour les cantines scolaires et la résidence. Le Comité a décidé de faire un appel d'offres. Le pain industriel revient à 50 centimes, soit 9500 € par an au lieu de 18 050 € pour du pain commandé à la boulangerie.

Choix du camion : Il sera fait dans les jours qui suivent par la commission.

JP. MICHAUD

L'installation du grillage de la cour de l'école primaire est terminée. L'entreprise CLOSSURE a fait un travail de qualité en respectant les délais.

Les travaux de revêtement de l'impasse des mésanges sont terminés.

Travaux dans les locaux commerciaux : Un entrepreneur indélicat brasse son mortier sur les bordures de trottoir.

L'installation des lampes sur le bâtiment commercial est terminée.

R. BERTHIER

Madame KIEFFER Nadine occupe le poste de la comptabilité depuis le 2 Novembre en remplacement de Madame DUPUY Christiane qui a fait une demande de congé en longue maladie.

L'ordre du jour étant épuisé, n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 22H15.